



# PARTIE III ANNEXE

## Annexe 1 : Progrès réalisés au regard des Motions

Assemblée générale extraordinaire (2024)			
Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<b>Motion 1.1</b> Première année d'affiliation gratuite pour les nouvelles Organisations membres	L'assemblée générale extraordinaire convient que, suite à leur admission en tant que Membre de l'AMGE, les nouvelles Organisations membres associées ou titulaires bénéficieront d'une année complète de cotisation gratuite lorsqu'elles adhèrent à l'AMGE pour la première fois. Cette disposition ne s'appliquera pas aux Organisations membres qui évoluent du statut de Membre associé à celui de Membre titulaire.	Achevé	À mettre en œuvre le cas échéant. Les Statuts seront mis à jour lors de la 39th Conférence mondiale pour refléter ces changements.
<b>Motion 1.2</b> Cotisations des Membres associés	L'assemblée générale extraordinaire convient que : a. la cotisation versée par les Membres associés lors de la première période triennale de leur affiliation sera calculée sur la base d'une remise de 50 pour cent ; et b. lors des périodes triennales suivantes, et jusqu'à l'obtention du statut de Membre titulaire, la cotisation versée par les Membres associés sera calculée sur la base d'une remise de 25 pour cent.	Achevé	À mettre en œuvre le cas échéant.
<b>Motion 1.3</b> Réduction du plafond de la cotisation (de 55 % à 50 %) pour une Organisation membre individuelle	L'assemblée générale extraordinaire convient de modifier le pourcentage maximal qu'une Organisation membre paie sur le total des recettes provenant des cotisations, en le ramenant de 55 % à 50 %.	Achevé	À mettre en œuvre le cas échéant.
<b>Motion 1.4</b> Application d'un tarif minimum et maximum par membre	L'assemblée générale extraordinaire convient d'introduire un tarif minimum et maximum par membre pour les Organisations membres (titulaires et associés) compris entre 0,01 GBP et 1,00 GBP (livre sterling).	Achevé	À mettre en œuvre le cas échéant.
<b>Motion 1.5</b> Application d'une majoration pour tenir compte de l'inflation	L'assemblée générale extraordinaire convient qu'une majoration pour tenir compte de l'inflation peut être appliquée pour garantir la viabilité du modèle de cotisation. Le Conseil mondial expliquera les raisons de tout changement lié à l'inflation, y compris l'incidence de ladite augmentation sur l'AMGE et les Organisations membres, lors de la publication des cotisations triennales.	Achevé	À mettre en œuvre le cas échéant.

## Annexe 1 : Progrès réalisés au regard des Motions

Extraordinary General Meeting (2024)			
Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<b>Motion 1.6</b> Flexibilité pour ajuster les frais sur une base individuelle	L'assemblée générale extraordinaire convient que, dans des cas exceptionnels, le Conseil mondial accepte de convenir d'une réduction des cotisations payables par une Organisation membre, en se fondant sur des lignes directrices claires et transparentes. Ces circonstances exceptionnelles peuvent inclure, sans s'y limiter, des forces extérieures telles que l'hyperinflation, les conflits, les catastrophes naturelles, ou des circonstances propres à l'Organisation membre telles que des dépenses exceptionnelles, une croissance du nombre de membres supérieure au taux de croissance des revenus, ou la perte de sources de revenus significatifs.	Completed	À mettre en œuvre le cas échéant. Au cours du triennat 2024-2026, cela a été utilisé une fois pour la Malaisie.
<b>Motion 1.7</b> Dispositions d'aide transitoire	L'assemblée générale extraordinaire convient que les dispositions d'aide transitoire continueront d'être appliquées lorsqu'une Organisation membre est confrontée à une hausse ou baisse de ses cotisations de plus de 33 % entre deux périodes triennales. En sus, toute augmentation des cotisations d'une Organisation membre spécifique entre deux périodes triennales est plafonnée à 100 %.	Achévé	À mettre en œuvre le cas échéant.
<b>Motion 1.8</b> Tranches de richesse de l'AMGE	L'assemblée générale extraordinaire convient d'adopter les nouvelles tranches de richesse suivantes pour le calcul des cotisations, qui seront mises à jour sur une base triennale en utilisant les dernières tranches de richesse en date de la Banque mondiale : [Voir le tableau figurant dans le compte rendu des décisions]	Achévé	Mis en œuvre
<b>Motion 1.9</b> Plafonnement du nombre de membres pris en compte dans le calcul de la cotisation des Organisations membres	L'assemblée générale extraordinaire convient d'étendre le plafond existant relatif aux effectifs (qui peut limiter le nombre de membres pris en compte pour calculer la cotisation de chaque Organisation membre) à toutes les tranches de richesse comme suit : [Voir le tableau figurant dans le compte rendu des décisions]  Aucune Organisation membre ne paiera moins de 20 % du total de ses effectifs une fois que ces plafonds auront été appliqués.	Achévé	À mettre en œuvre le cas échéant.

38e Conférence Mondiale (2023)			
Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<b>Motion 1</b> Règles de Procédure pouvant être modifiées pour les conférences	<p>La 38e Conférence mondiale décide de modifier la section 3.8 du Règlement additionnel III -Conférence mondiale, comme suit. Les sections surlignées en bleu seront ajoutées.</p> <p>3.8 Les règles de procédure pour la Conférence mondiale sont basées sur les Statuts et ce Règlement additionnel et sur la politique fixée de temps à autre par la Conférence mondiale.</p> <p>Le Conseil mondial passera en revue le fonctionnement des règles de procédure à la fin de chaque Conférence mondiale <b>en consultation avec les Organisations membres. Préalablement à chaque Conférence mondiale, les règles de procédure seront diffusées avant la date limite fixée pour la proposition de résolutions.</b> La Conférence mondiale devra, au début de chacune de ses réunions, approuver les règles de procédure proposées par le Conseil mondial. <b>[Pour éviter toute ambiguïté, toute résolution adoptée lors d'une Conférence mondiale qui modifie les règles de procédure, prendra effet à la fin de cette Conférence mondiale].</b></p>	Achevée	Statuts mis à jour.
<b>Motion 2</b> Adoption du rapport triennal 2021-2023	Que le rapport triennal pour 2021-2023 (document de conférence 3) soit adopté.	Achevée	Rapport triennal adopté – aucune autre mesure requise.
<b>Motion 3</b> Approbation de la proposition de cotisations pour 2024-2026	Que la proposition de cotisation pour 2024-2026 (document de conférence 8b) soit approuvée.	Achevée	Proposition relative aux Frais de cotisation approuvée et mise en œuvre, puis actualisée lors de l'AGE.
<b>Motion 4</b> Approbation de la stratégie de l'AMGE 2024-2029	Que la Stratégie de l'AMGE 2024-2029 (Document de Conférence 4c), y compris le Budget 2024-2026, soit approuvée.	Achevée	Stratégie 2024-2029 de l'AMGE approuvée et en cours de mise en œuvre.

### 38e Conférence Mondiale (2023)

Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<p><b>Motion 5</b> Admission de Savez izviđača Hrvatske (SIH), l'Association nationale des Scouts et Guides de Croatie, en tant que Membre titulaire</p>	<p>Que Savez izviđača Hrvatske (SIH), l'Association nationale des Scouts et Guides de Croatie, soit reconnue comme Membre complet de l'Association mondiale des Guides et des Eclaireuses.</p>	Achevée	Aucune autre action n'est nécessaire.
<p><b>Motion 6</b> Des décisions plus transparentes grâce à des rapports de conférence plus détaillés</p>	<p>La 38e Conférence mondiale décide de modifier le projet de RÈGLES DE PROCÉDURE à la section 7 – PRINCIPAUX RÔLES ET RESPONSABILITÉS, ÉQUIPE PROCÉDURALE - et à la section 14 - GLOSSAIRE, Compte rendu des décisions - comme suit. Les <b>parties surlignées en bleu</b> seront modifiées.</p> <p>Section 7 - PRINCIPAUX RÔLES ET RESPONSABILITÉS, ÉQUIPE DE PROCÉDURE Après la conférence, l'équipe procédurale est chargée de préparer le compte rendu final. <b>Le contenu du procès-verbal doit être</b> toutes les décisions prises au cours de la conférence et <b>un résumé des principaux points de discussion. Le dossier ne doit pas consister en un récit détaillé, mais plutôt en des notes récapitulatives de chaque session, y compris les éléments décrits.</b></p> <p>Section 14 - GLOSSAIRE, Compte rendu <del>des décisions</del> Un compte rendu écrit de toutes les décisions de la conférence, y compris les motions/amendements et leur auteur, <b>ainsi qu'un résumé des principaux points de discussion</b>, le nombre de votes exprimés pour, de votes exprimés contre et le nombre d'abstentions.</p>	Achevée	Statuts mis à jour.
<p><b>Motion 7</b> Recherche sur la durée du mandat des Administratrices élues au Conseil mondial</p>	<p>La Conférence mondiale charge le Conseil mondial de mener une enquête et de publier un rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>réévaluer la structure de gouvernance du Conseil mondial, incluant, et non limité à : durée des termes, processus d'élection, recrutement et les processus de nomination;</li> <li>examiner l'impact potentiel que les changements de gouvernance pourraient avoir sur l'augmentation de la participation des jeunes femmes dans lesdites structures de gouvernance.</li> </ul> <p>et,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>publier les résultats d'une telle étude au moins neuf mois avant la 39e Conférence mondiale de l'AMGE, afin de permettre aux Organisations membres de rédiger d'éventuelles motions.</li> </ul>	Achevée	Projet d'examen de la gouvernance. Rapport publié en septembre 2025. Le projet s'achèvera lors de la 39e Conférence mondiale.

### 38e Conférence Mondiale (2023)

Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<p><b>Motion 8</b> Diversité et représentation dans tous les Comités et Groupes de travail du Conseil mondial</p>	<p>La Conférence mondiale charge le Conseil mondial que lorsque des comités ou des groupes de travail sont formés sous le mandat du Conseil mondial, le Conseil mondial devrait autant que possible :</p> <p>a.Veiller à ce que l'élément de diversité soit atteint en ayant des membres avec des antécédents divers dans chaque comité et/ou groupe de travail. Par conséquent, en tenant compte de la diversité dans plusieurs aspects tels que les rôles, les différentes régions, les différentes organisations membres et associations composantes, les jeunes et les membres expérimentés.</p>	Achevée	<p>Nous poursuivons la mise en œuvre de façon continue. Au cours du triennat 2024-2026, la composition du Conseil mondial, des Comités et des Groupes de travail se caractérisait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 21 % des membres des Comités avaient moins de 30 ans au début de leur mandat.</li> <li>• Les Comités de gouvernance, des ressources humaines et de nominations comptent des membres issus des cinq Régions. Le Comité d'audit, des finances et des risques compte des membres issues de trois Régions différentes</li> <li>• Des membres de 25 OM différentes siègent au sein des Comités.</li> </ul>
<p><b>Motion 9</b> Évaluation des Centres mondiaux</p>	<p>La Conférence mondiale charge le Conseil mondial d'évaluer et de publier un rapport sur:</p> <p>a.le plan futur de tous les Centres mondiaux, y compris l'exploration de différents modèles commerciaux, qui comprendra une évaluation de la viabilité financière et de la durabilité actuelles et futures de tous les Centres mondiaux, et comment cela s'aligne sur la stratégie globale.</p> <p>b.comment les Centres mondiaux contribuent à notre mission et Boussole 2032</p> <p>c.si les Centres mondiaux constituent des éléments essentiels de l'AMGE</p> <p>et présenter les résultats d'ici le 31 décembre 2024, afin de laisser suffisamment de temps pour d'éventuels retours d'information et réactions des Organisations membres.</p>	Achevée	Rapport publié en décembre 2024.

### 38e Conférence Mondiale (2023)

Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<p><b>Motion 10</b> Centre mondial Kusafiri basé en permanence au Ghana</p>	<p>La Conférence mondiale recommande que :</p> <p>a. Le Conseil mondial explore la possibilité d'avoir le Centre mondial Kusafiri soit stationné en permanence dans l'un des pays de la région Afrique.</p> <p>b. Le Centre mondial Kusafiri soit stationné au Ghana de 2024 à 2026 comme période d'essai à examiner lors de la prochaine Conférence mondiale.</p> <p>c. Le Conseil mondial établit un organe de supervision composé de représentant.e.s de l'AMGE, de la région Afrique et de l'Association des Guides du Ghana pour examiner la mise en oeuvre et les progrès de la période d'essai du Centre mondial Kusafiri afin de s'assurer que les opérations, programmes et activités répondent aux mêmes normes et qualités des Centres mondiaux de l'AMGE.</p> <p>d. Un rapport d'évaluation sur la période d'essai à partager avec les Organisations membres au moins neuf mois avant la 39ème Conférence mondiale, donnant aux Organisations membres le temps de l'examiner et de l'analyser avant la Conférence mondiale</p>	<p>Achevée</p>	<p>Rapport publié en octobre 2025.</p>
<p><b>Motion 11</b> Un événement mondial « Jamboree mondial des Guides » qui se tiendra tous les quatre ans</p>	<p>La Conférence mondiale recommande que :</p> <p>a. Le Conseil mondial analyse les ressources (humaines et financières) qui seraient nécessaires pour organiser un Jamboree mondial des Guides dans le cadre de son travail sur le résultat 3 (« Une AMGE durable ») dans la Stratégie 2024-2029.</p> <p>b. Si le Conseil Mondial conclut, à la suite de son travail sur le résultat 3, qu'un 'Jamboree mondial des Guides' est prioritaire pour le mouvement, il établira un processus approprié en cherchant l'expression d'intérêt des OM à accueillir et organiser un tel événement, gérer le risque et financer un tel projet pilote 'Jamboree'.</p> <p>c. Si un 'Jamboree mondial des Guides' est organisé, il devrait y avoir une évaluation et un rapport complet sur le succès et les leçons à tirer de ce projet pilote, afin d'informer les décisions et la planification pour d'autres événements futurs.</p>	<p>En cours</p>	<p>Mesures prises en 2025 et 2026 pour faire progresser cette motion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration et expérimentation d'un « kit Village mondial de l'AMGE », comprenant un ensemble de ressources pouvant être utilisées lors d'événements de grande envergure, qu'ils soient organisés par une OM, une Région ou l'AMGE au niveau mondial. Ce kit a été utilisé lors d'un jamboree des Bharat Scouts and Guides en novembre 2025.</li> <li>Deux membres du personnel de l'AMGE ont participé à une formation sur les événements de grande envergure organisée avec l'OMMS au Qatar en mars 2026.</li> <li>Exploration des possibilités d'utilisation des Centres mondiaux pour organiser de manière plus systématique des événements mondiaux de grande ampleur.</li> <li>Existence de camps de grande envergure dans les Régions Arabe et Europe, constituant un modèle que d'autres Régions pourraient envisager d'adopter.</li> <li>Étude des options pour organiser un événement marquant le centenaire en 2028 ou 2029.</li> </ul>

### 38e Conférence Mondiale (2023)

Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<p><b>Motion 12</b> Donner la priorité aux travaux sur le résultat 3 de la stratégie de l'AMGE « Une AMGE durable » et convoquer une AGE en 2024 pour examiner (et, le cas échéant, approuver) le résultat de celle-ci.</p>	<p>La Conférence mondiale charge le Conseil mondial de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. accorder la priorité au travail sur le résultat 3 de la stratégie de l'AMGE « Une AMGE durable », y compris un examen stratégique pour éclairer les changements apportés à l'offre et au modèle de l'AMGE afin de garantir que l'AMGE est financièrement viable ;</li> <li>b. revoir le modèle actuel de cotisation des membres, en tenant compte de l'évolution de l'offre de l'AMGE et de la nécessité d'assurer la viabilité financière et opérationnelle ; et</li> <li>c. convoquer une Assemblée générale extraordinaire (AGE) en ligne qui se tiendra au plus tard le 31 décembre 2024, pour examiner et, le cas échéant, approuver, tout changement de gouvernance ou de modèle de cotisation nécessitant l'approbation des Organisations membres (lequel modèle de cotisation s'il est approuvé prendrait effet à partir de janvier 2025); et</li> <li>d. lorsque des approbations supplémentaires par les Organisations membres sont nécessaires pour atteindre le résultat stratégique 3 de l'AMGE, convoquer une AGE supplémentaire en ligne en 2025 pour permettre cela.</li> </ul>	<p>Achevée</p>	<p>AGE tenue en 2024. Priorisation du Résultat 3 en cours.</p>
<p><b>Motion 13</b> Action concrète sur les changements climatiques</p>	<p>La Conférence mondiale reconnaît les crises mondiales actuelles, résultant du changement climatique, et charge le Conseil mondial à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Explorer des moyens concrets qui permettront à nos jeunes membres de se préparer à : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. je prend des mesures préventives et</li> <li>ii. agir de manière sûre et appropriée lorsqu'un incident critique survient à la suite de la crise climatique mondiale (par exemple, incendies de forêt, tremblements de terre, inondations, vagues de chaleur, élévation du niveau de la mer et autres catastrophes naturelles).</li> </ul> </li> <li>b) Enquêter sur la manière dont les membres de notre mouvement pourront participer à des actions internationales axées sur le changement climatique, représentant l'AMGE.</li> </ul> <p>La Conférence mondiale demande au Conseil mondial de partager les résultats des enquêtes ci-dessus lors de la 39e Conférence mondiale et de proposer des actions globales à la suite de cette résolution.</p>	<p>Achevée</p>	<p>L'AMGE met actuellement en œuvre un programme de travail sur le changement climatique – le programme Toutes engagées pour la planète (TEPP) – qui soutient les filles et les jeunes femmes dans la mise en place d'actions préventives. Par ailleurs, l'AMGE continue d'envoyer des Championnes mondiales du Palidoyer à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP). Une stratégie de communication est en cours d'élaboration et viendra préciser davantage la manière dont l'AMGE aborde les thématiques au sein de ses activités.</p>

### 38e Conférence Mondiale (2023)

Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<p><b>Motion 14</b> Lignes directrices budgétaires pour une économie durable</p>	<p>Ayant regard sur la stratégie suggérée par l'AMGE et la nécessité de travailler en visant les finances durables de l'AMGE, la Conférence Mondiale donne comme travail au Conseil Mondial de développer les principes directeurs budgétaires pour l'implémentation futur des budgets. Ceux-ci devraient être développés en collaboration avec le Bureau Mondial en obtenant les meilleures pratiques des OM et autres OSBL. Ces principes directeurs devraient être partagés à la 39e Conférence Mondiale et appliqués au développement de futurs budgets. Les principes directeurs sont les outils dont le Conseil Mondial devrait utiliser à l'interne pour la planification financière.</p>	<p>Achevée</p>	<p>L'AMGE dispose d'un ensemble de lignes directrices budgétaires qui orientent son action. Le Comité d'audit, des finances et des risques (AFR) assure la supervision de l'ensemble des budgets, qui sont formellement approuvés par le Conseil mondial. Un ensemble de lignes directrices budgétaires a été élaboré en 2025-2026 et approuvé par le Comité AFR en mars 2026.</p>
<p><b>Motion 15</b> Renforcer la position de l'AMGE sur les droits des filles</p>	<p>La Conférence mondiale recommande que le Conseil mondial explore les opportunités dans le contexte de la Stratégie AMGE 2024-2029 et de son offre ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Renforcer la position de l'AMGE sur les droits des filles.</li> <li>b) Concevoir une stratégie de communication externe solide et efficace et mettre en œuvre un plan d'action pour collecter des fonds suffisants et s'engager avec des partenaires influents et des donateurs viables.</li> </ul>	<p>En cours</p>	<p>Une Stratégie de communication est en cours d'élaboration et définira la manière dont l'AMGE aborde les thématiques dans le cadre de ses activités. L'AMGE propose également un programme pour les Championnes mondiales du Plaidoyer qui permet aux filles et aux jeunes femmes de s'exprimer sur les enjeux qui leur tiennent le plus à cœur, notamment les droits des filles.</p>

38e Conférence Mondiale (2023)			
Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<b>Motion 2</b> Assurer la diversité au Sein du Conseil mondial - Femmes de moins de 30 ans	La Conférence mondiale : a. approuve l'obligation pour le Conseil mondial d'inclure au moins deux membres de moins de 30 ans ; et b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et au Règlement additionnel de l'AMGE décrites dans e Document de Conférence 3b et indiqués sous forme de changements suivis sur la copie de la Constitution.	Achevée	Les Statuts et Règlements additionnels ont été mis à jour. les Règles de procédure (applicables à partir des Conférences régionales de 2022) comprennent désormais des dispositions dans le processus électoral visant à faciliter (dans la mesure du possible) la présence de deux jeunes femmes de moins de 30 ans au sein du Conseil mondial.
<b>Motion 3</b> Assurer la diversité au sein des Comités régionaux - Femmes de moins de 30 ans	La Conférence mondiale : a. approuve l'instauration d'une obligation pour chaque Comité régional nouvellement élu d'avoir au moins deux membres de moins de 30 ans (dans la mesure du possible) ; et b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et au Règlement additionnel de l'AMGE décrites dans e Document de Conférence 3b et indiqués sous forme de changements suivis sur la copie de la Constitution.	Achevée	Les Statuts et Règlements additionnels ont été mis à jour. les Règles de procédure (applicables à partir des Conférences régionales de 2022) comprennent désormais des dispositions dans le processus électoral visant à faciliter (dans la mesure du possible) la présence de deux jeunes femmes de moins de 30 ans au sein du Conseil mondial.
<b>Motion 5</b> Disposition pour assurer la participation à distance à une Conférence mondiale	La Conférence mondiale : a. accepte de prévoir dans les Statuts de l'AMGE l'organisation future d'assemblées générales à distance, à savoir que les Organisations membres puissent participer et voter aux Conférences mondiales sans être physiquement présentes, grâce à l'utilisation de la technologie; b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et au Règlement additionnel de l'AMGE décrites dans e Document de Conférence 3b et indiqués sous forme de changements suivis sur la copie de la Constitution - avec le texte supplémentaire dans l'amendement qui stipule explicitement que le Conseil mondial doit envisager de prendre des dispositions pour la participation à distance uniquement dans des circonstances exceptionnelles.	Achevé	Les Statuts et Règlements additionnels ont été mis à jour.
<b>Motion 7</b> Clarifier la formulation et éliminer les incohérences	La Conférence mondiale : a. reconnaît la nécessité d'apporter des modifications éditoriales aux Statuts afin d'accroître la clarté et d'éliminer les incohérences et les possibilités d'interprétations différentes ; et approuve les modifications nécessaires aux Statuts et au Règlement additionnel de l'AMGE décrites dans e Document de Conférence 3b et indiqués sous forme de changements suivis sur la copie de la Constitution	Achevé	Les Statuts et Règlements additionnels ont été mis à jour.

38e Conférence Mondiale (2023)			
Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<p><b>Motion 8</b> Renforcer l'engagement des OM dans la prise de décisions au sein de l'AMGE</p>	<p>La clause suivante est ajoutée au Règlement additionnel VII - Politiques et procédures :</p> <p>7.2 Les décisions conduisant à des politiques et procédures stratégiques à long terme qui ont une incidence sur les Organisations membres, nécessitent un processus de consultation participatif des Organisations membres. Ce processus de consultation doit comprendre une annonce écrite envoyée à l'avance à toutes les Organisations membres indiquant clairement la portée, les objectifs et le calendrier du processus.</p>	Achevé	Les Statuts et Règlements additionnels ont été mis à jour. Mise en œuvre en cours de réalisation.
<p><b>Motion 9</b> Mandat des membres du Conseil mondial et cycles d'élection</p>	<p>La Conférence mondiale :</p> <p>a. Convient de prévoir dans les Statuts de l'AMGE qu'en cas d'impossibilité d'organiser une Conférence mondiale dans le cadre d'un cycle triennal normal, les administratrices élues et les présidentes régionales resteront en fonction jusqu'à ce que des élections puissent être organisées (sous réserve du consentement des personnes concernées) ; et</p> <p>approuve les modifications nécessaires aux Statuts et au Règlement additionnel de l'AMGE décrites dans e Document de Conférence 3b et indiqués sous forme de changements suivis sur la copie de la Constitution.</p>	Achevé	Les Statuts et Règlements additionnels ont été mis à jour.
<p><b>Motion 10</b> Mise en œuvre des motions adoptées lors de la 37ème Conférence mondiale relatives aux Statuts et au Règlement additionnel</p>	<p>La Conférence mondiale autorise le Conseil mondial à apporter les modifications mineures nécessaires aux Statuts et au Règlement additionnel à la suite des décisions prises par les Organisations membres lors de la 37ème Conférence mondiale afin de mettre en œuvre les motions telles qu'elles ont été adoptées.</p>	Achevé	Les Statuts et Règlements additionnels ont été mis à jour.

### 38e Conférence Mondiale (2023)

Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<p><b>Motion 11</b> Engagement significatif des jeunes dans la prise de décision et les rôles de gouvernance</p>	<p>La Conférence mondiale :</p> <p>a. recommande que l'AMGE travaille avec les Organisations membres ayant intégré avec succès des jeunes femmes dans leurs processus de prise de décision afin de collaborer à l'élaboration d'un programme à utiliser par les OM ainsi que de matériel de formation sur la prise de décision pour renforcer les compétences et les capacités des adolescent.e.s et des jeunes à participer pleinement aux processus décisionnels ;</p> <p>b. recommande que l'AMGE travaille avec les Organisations membres ayant intégré avec succès des jeunes femmes dans leurs processus de gouvernance afin de collaborer à l'élaboration d'un programme à utiliser par les OM ainsi que de matériel sur la gouvernance afin de renforcer les compétences et les capacités des adolescent.e.s et des jeunes à participer pleinement à la gouvernance ; et</p> <p>recommande à l'AMGE de partager régulièrement des exemples de réussite de jeunes femmes ayant accédé à des rôles décisionnels, en évaluant les progrès réalisés en termes d'augmentation du nombre de jeunes femmes aux niveaux national, régional et international dans les organes décisionnels de l'AMGE et en soulignant l'impact des différents mécanismes en place pour renforcer la participation active des adolescent.e.s et des jeunes</p>	<p>Achévé</p>	<p>L'AMGE s'est engagée à collaborer avec les OM afin d'élaborer des contenus pédagogiques et des supports de formation favorisant la participation des jeunes à la prise de décision, et à faciliter le partage d'exemples de réussite entre OM sur Campfire. En 2022 et 2023, une étude exploratoire a été menée afin d'identifier les OM ayant intégré les jeunes femmes dans les processus décisionnels et de gouvernance, ainsi que celles présentant des exemples inspirants de participation significative des jeunes. Des échanges ont été organisés avec plus de 40 OM afin de mieux comprendre leurs pratiques dans ce domaine et de recueillir des exemples concrets. L'AMGE a développé une ressource de formation sur la participation significative des jeunes et a intégré cette thématique dans la mise à jour de l'Outil d'évaluation des compétences (CAT).</p>
<p><b>Motion 12</b> Formation sur le leadership et la mobilisation des 32 jeunes</p>	<p>La Conférence mondiale recommande qu'une formation complète soit incluse dans le cycle d'initiation/orientation, en personne ou virtuellement, sur le leadership et la mobilisation effective des adolescent.e.s et des jeunes, pour tous les bénévoles et les membres du personnel de l'AMGE, nouveaux et actuels.</p>	<p>Achévé</p>	<p>Dans le cadre de ses travaux visant à mieux comprendre, documenter et structurer les bonnes pratiques en matière de participation significative des jeunes, l'AMGE a conçu une formation sur ce sujet à destination de l'Équipe mondiale, accessible via Campfire. L'ensemble des membres de l'Équipe mondiale est tenu de suivre cette formation dans le cadre de leur parcours d'intégration au sein de l'organisation.</p>

### 38e Conférence Mondiale (2023)

Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<p><b>Motion 13</b> Pré-événements pour les jeunes femmes âgées de moins de 30 ans participant à des Conférences mondiales</p>	<p>La Conférence mondiale recommande :</p> <p>a. de mettre à profit les occasions internationales telles que la Conférence mondiale pour organiser, avec les jeunes, un événement pré-conférence pour les jeunes déléguées (jeunes femmes de moins de 30 ans) présentes à la Conférence en tant que membre des délégations OM. Cet évènement peut être organisé sous la forme d'un espace en personne ou virtuel dédié aux jeunes femmes pour qu'elles puissent établir des liens, se mettre en réseau et se préparer à l'évènement principal afin de participer adéquatement à tous les processus de la Conférence mondiale ;</p> <p>b. de s'assurer que les jeunes femmes sont pleinement incluses, de leur consacrer une place importante (un rôle tel que celui d'organisatrice, de responsable, de facilitatrice, de membre d'un groupe, etc.) lors des sessions plénières et thématiques de la Conférence mondiale ;</p> <p>c. que la motion proposée soit mise en œuvre au moins pour les deux prochaines Conférences mondiales.</p>	<p>Achévé</p>	<p>En amont de la 38e Conférence mondiale en 2023, et avec le soutien de l'Olave Baden-Powell Society, l'AMGE a mis en œuvre le programme « Se préparer pour la gouvernance », une série d'activités préparatoires destinée aux participantes et participants de moins de 30 ans. Des webinaires en ligne ont été organisés ainsi qu'un espace dédié sur Campfire afin de permettre aux participant.e.s de renforcer leurs connaissances en matière de gouvernance et de Conférence mondiale. L'AMGE a également accueilli 120 filles et jeunes femmes à Chypre la veille de la Conférence mondiale afin de leur permettre de se rencontrer, d'échanger et de se préparer à l'évènement.</p> <p>L'AMGE prévoit également d'organiser un événement de suivi après la Conférence mondiale, afin de permettre aux participant.e.s de se retrouver en ligne, de partager leurs expériences et d'identifier les prochaines étapes pour mettre en pratique leurs apprentissages. Un programme similaire est prévu pour la 39e Conférence mondiale en 2026.</p> <p>Dans la préparation et la mise en œuvre des 38e et 39e Conférences mondiales, une attention particulière a été portée à la présence de jeunes femmes de moins de 30 ans dans des rôles visibles et influents. En lien avec les résultats des Motions 8, 11 et 12, l'ambition est de renforcer encore ces dynamiques lors du prochain triennat, en offrant davantage d'opportunités aux filles et aux jeunes femmes de se rencontrer, de se préparer et de participer pleinement à la prise de décision au sein du Mouvement. Lors de la 39e Conférence mondiale, l'AMGE expérimente également avec la participation de filles âgées de 16 et 17 ans.</p>

### 37e Conférence Mondiale (2021)

Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<p><b>Motion 14</b> Pré-événements pour les jeunes femmes âgées de moins de 30 ans participant à des Conférences régionales</p>	<p>La Conférence mondiale recommande :</p> <p>a. de mettre à profit les occasions internationales telles que les conférences régionales pour organiser, avec les jeunes, un événement pré-conférence pour les jeunes déléguées (jeunes femmes de moins de 30 ans) qui font partie des délégations OM. Cet événement peut être organisé sous la forme d'un espace en personne ou virtuel dédié aux jeunes femmes pour qu'elles puissent établir des liens, se mettre en réseau et se préparer à l'événement principal afin de participer adéquatement à tous les processus des conférences régionales ;</p> <p>b. de s'assurer que les jeunes femmes sont pleinement incluses, leur consacrer une place importante (un rôle tel que celui d'organisatrice, de responsable, de facilitatrice, de membre de groupe, etc.) lors des sessions plénières et thématiques des conférences régionales ; et</p> <p>c. que la motion proposée soit mise en œuvre au moins pour les deux prochaines conférences régionales.</p>	<p>Achevé</p>	<p>Les Conférences régionales de 2022 et 2025 comprenaient des événements préparatoires pour les jeunes femmes de moins de 30 ans. Dans certaines Régions, ces pré-événements se sont déroulés en ligne, tandis que dans d'autres, ils ont eu lieu en présentiel. Les résultats des évaluations montrent que de nombreuses participantes considèrent ces événements comme essentiels pour mieux comprendre la gouvernance et les opportunités offertes aux jeunes femmes à différents niveaux du Mouvement (régional et mondial). Des jeunes femmes ont également occupé des postes importants au-delà de l'Événement pour les Jeunes femmes ; en effet, la 39e Conférence mondiale sera présidée par une jeune femme.</p>
<p><b>Motion 15</b> Renforcer le processus de nomination des membres du Conseil mondial et des Comités régionaux.</p>	<p>La Conférence mondiale recommande que le Comité des nominations assure le processus de recrutement pour le Conseil mondial et les Comités régionaux ;</p> <p>a. utiliser des canaux de diffusion diversifiés, avec des opportunités annoncées sur toutes les plate-formes de communication à des moments clés désignés au cours du processus d'élection et faciliter l'échange d'informations entre les Organisations membres quant aux meilleures pratiques de communication de l'information avec leurs réseaux nationaux et locaux;</p> <p>b. organiser des espaces virtuels dans toutes les langues officielles de l'AMGE, au moins un mois avant la date limite de l'appel à candidatures, pour que les candidates et les Organisations membres intéressées puissent poser des questions et clarifier les exigences du rôle, comprendre les questions relatives à la candidature et recevoir le soutien nécessaire pour renforcer les connaissances autour du processus de nomination et d'élection ; et</p> <p>c. développer, en collaboration avec les Organisations membres, un processus par lequel les jeunes femmes peuvent fournir des commentaires qui aideront l'AMGE et les Organisations membres à comprendre les obstacles et à améliorer les processus permettant aux jeunes femmes d'accéder aux processus de nomination et d'élection mondiaux et régionaux.</p>	<p>Achevé</p>	<p>Le processus du Comité de nomination est désormais pleinement intégré au fonctionnement de l'AMGE.</p>

### 37e Conférence Mondiale (2021)

Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<p><b>Motion 16</b> Cadre et outil (kit) pour les OM sur la méthode éducative des Guides et des Éclaireuses.</p>	<p>La Conférence mondiale recommande que le Conseil mondial mette en place un groupe de travail chargé de créer un cadre et un outil (kit). Elle recommande que ce groupe de travail représente au moins une OM de chaque Région et un membre de chaque Comité régional.</p> <p>La Conférence recommande de développer un cadre qui traduise les principes du GSF en un ensemble essentiel d'objectifs de croissance pour toutes les guides et les éclaireuses du monde entier. Ce cadre doit clarifier l'impact que les OM peuvent obtenir en mettant en œuvre ces objectifs dans leur programme national. Le cadre doit également clarifier comment les formations et les programmes spécifiques actuels de l'AMGE peuvent être utilisés pour travailler sur un certain objectif de croissance.</p> <p>Recommander la création d'un outil (kit) pour les OM afin d'appuyer la concrétisation de ces objectifs de croissance dans leur programme éducatif national (basé sur les connaissances pédagogiques de l'enfance et du jeune adulte) en tenant compte des besoins des différents groupes d'âge et de l'influence de l'environnement sur nos guides et éclaireuses. L'outil (kit) doit intégrer une approche sur la croissance personnelle et encadrer une continuité du développement (personnel) dans les différents groupes d'âge d'un groupe d'âge à l'autre.</p>	<p>Achevé</p>	<p>L'AMGE a finalisé l'élaboration d'un nouveau cadre pour un Apprentissage et un Développement de qualité dans le Guidisme et le Scoutisme féminin : Grandir et Apprendre. Développé en deux parties et fondé sur deux phases de consultation mondiale, ce cadre est le fruit du travail conjoint de spécialistes des programmes et de la formation issus des OM, de bénévoles et de membres du personnel de l'AMGE. Il constitue la base de l'ensemble de nos actions visant à renforcer le Guidisme et le Scoutisme féminin à l'échelle du Mouvement. Avec le soutien de l'AMGE, les OM pourront utiliser ce cadre pour revoir et actualiser leurs programmes jeunesse ainsi que leurs dispositifs de formation et de développement des adultes. Par ailleurs, l'AMGE mettra en œuvre ce cadre dans l'ensemble de ses programmes et activités. Grandir et Apprendre renforce la cohérence de notre offre en tant que Mouvement et permettra de mesurer notre impact collectif sur les jeunes membres, qu'elles participent aux activités ou qu'elles en assurent la conduite, ainsi que sur les adultes qui les accompagnent.</p> <p>Grandir et Apprendre comprend deux parties : Partie 1 (Politiques et concepts) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définit des résultats de développement personnel dans sept domaines (spirituel, moral, intellectuel, émotionnel, physique, social et environnemental), en tenant compte des différentes tranches d'âge</li> <li>• Explique la méthode du Mouvement et rassemble les concepts pédagogiques permettant d'atteindre ces résultats</li> <li>• Décrit notre approche spécifique de la méthode éducative et du modèle de leadership du Guidisme et du Scoutisme féminin</li> </ul> <p>Partie 2 (Lignes directrices et parcours) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Propose des outils et des orientations pour aider les OM à renforcer leurs programmes jeunesse et leurs dispositifs de formation</li> <li>• Inclut des outils de formation participatifs permettant aux responsables d'OM de renforcer la compréhension et la mise en œuvre du cadre</li> <li>• Définit les modalités d'accréditation des cadres d'apprentissage et de développement des OM par l'AMGE, ainsi que des dispositifs de reconnaissance pour les personnes impliquées (formatrices, responsables d'unités, etc.)</li> </ul>

## Annexe 1 : Progrès réalisés au regard des Motions

### 37e Conférence Mondiale (2021)

Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<p><b>Motion 17</b> Création d'un espace pour permettre aux OM de discuter des méthodes et du programme éducatif.</p>	<p>La 37e Conférence mondiale prévoit de créer un espace permettant aux Organisations membres de discuter des méthodes et du programme éducatif. Il peut s'agir d'un espace physique tel qu'un hub, ou d'utiliser des lieux de rencontre existants comme les Centres mondiaux, ou encore de plateformes virtuelles sous forme de webinaires. Cela aura un grand impact non seulement sur l'élaboration du programme de l'AMGE, mais aussi parce que cela fournira aux Organisations membres un espace pour échanger sur les perspectives du Guidisme, et renforcera la collaboration entre les Organisations membres. Un tel espace fournira également aux Organisations membres des conseils sur la manière d'aligner notre Mouvement sur les besoins mondiaux et, globalement, il garantira une collaboration plus étroite entre les organisations de Guidisme et de Scoutisme féminin afin de faire prospérer notre Mouvement dans la réalisation de notre mission et de notre vision.</p> <p>Enfin, nous aimerions rappeler que, dans le cadre de la création de cet espace de rencontre et de dialogue sur les méthodes et le programme éducatif, nous pensons qu'il appartient au Conseil mondial et au personnel de l'AMGE de déterminer ce qui est le plus pratique au niveau de l'allocation des ressources, y compris s'il est de nature physique ou virtuelle.</p>	<p>Achévé</p>	<p>Nous avons développé le Portail Grandir et Apprendre (anciennement appelé Portail éducation non formelle) sur Campfire. Il s'agit de la première communauté de pratique sur la plateforme, offrant un espace aux spécialistes des OM, notamment en charge des programmes et de la formation, pour se retrouver, échanger, apprendre, s'inspirer et co-créer des ressources autour de la notion d'apprentissage de qualité au sein du Mouvement. Cette communauté compte actuellement environ 80 membres issus de 27 OM. Elle a débuté avec un cycle régulier d'échanges ouverts autour de l'apprentissage de qualité, disponibles sur YouTube et sur la portail Campfire. Plus récemment, le portail est devenu le principal espace de consultation pour Grandir et Apprendre, avec 198 membres issus de 75 OM participant aux différentes phases du processus. Un Forum Grandir et Apprendre est également prévu en octobre/novembre 2026 à Kusafiri, afin d'offrir aux OM un espace d'échange et de collaboration autour du Guidisme et du Scoutisme féminin.</p>

### 37e Conférence Mondiale (2021)

Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<p><b>Motion 19</b> Processus de partage des opportunités d'engagement externes avec les Organisations membres.</p>	<p>a. En soutien à cette recommandation, toutes les Organisations membres sont vivement encouragées à créer à l'avance un groupe de responsables bénévoles au sein de l'organisation nationale pour répondre à ces invitations et opportunités immédiates et urgentes. Cela aidera l'OM à préparer les filles et les jeunes femmes à participer et intervenir dans ces espaces régionaux et mondiaux. Les responsables choisies pour intégrer le groupe de bénévoles de l'OM peuvent être, sans s'y limiter, des responsables adultes, des adolescentes et des jeunes, des membres du groupe des facilitatrices mondiales, d'anciennes jeunes déléguées, d'anciennes championnes du plaidoyer et toute personne désireuse de soutenir l'engagement de l'OM ;</p> <p>b. à l'issue de l'engagement, les Organisations membres feront un rapport à l'AMGE sur leur expérience en utilisant le modèle de rapport standard et simple. Ce rapport sera transmis aux équipes respectives de l'AMGE, accompagné de photos, de vidéos, de formulaires de consentement et de tout autre contenu requis pour médiatiser l'engagement de l'AMGE dans les espaces susmentionnés sur les plateformes de communication au sein et en dehors de l'organisation ;</p> <p>c. que l'Organisation membre continue à suivre les participantes à l'issue de l'engagement afin de s'assurer que les enseignements qu'elles ont en ont tirés sont partagés plus largement auprès des filles et des jeunes femmes au sein et en dehors de l'OM ;</p> <p>que si les Régions et/ou les Organisations membres reçoivent de telles invitations et opportunités externes, elles partagent l'information avec l'AMGE et/ou les Régions, en suivant la même procédure que celle mentionnée ci-dessus.</p>	<p>Achevé</p>	
<p><b>Motion 20</b> Rapport semestriel sur l'atteinte des résultats stratégiques et du budget triennal de l'AMGE</p>	<p>Que le Conseil mondial fournisse aux Organisations membres des rapports élargis sur la réalisation des objectifs, résultats et indicateurs clés de performance par rapport au Plan stratégique de l'AMGE, ainsi que sur le budget, incluant des informations sur les finances et les ressources humaines de l'AMGE.</p> <p>a. Le rapport annuel (qui doit être soumis à la Commission britannique sur les organismes caritatifs le 31 octobre de chaque année) continuera à rendre compte des progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux résultats du Plan stratégique, en mettant l'accent sur les indicateurs clés de performance.</p> <p>b. Le rapport annuel comprendra, en plus de toutes les obligations légales en matière de rapports (par exemple, les profits et pertes, le bilan, le flux de trésorerie, les mouvements des réserves), une analyse de –</p>	<p>Achevé</p>	<p>Depuis le troisième trimestre 2021, l'AMGE fournit aux Organisations membres un rapport financier trimestriel synthétique contenant des informations sur la situation financière de l'AMGE et ses résultats par trimestre, ainsi que sur les paiements des cotisations des membres à ce jour, de même que sur les évolutions significatives ayant un impact matériel sur notre situation financière (par exemple, des subventions importantes reçues).</p>

### 37e Conférence Mondiale (2021)

Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<p><b>Motion 20</b> Rapport semestriel sur l'atteinte des résultats stratégiques et du budget triennal de l'AMGE</p>	<p>i. la performance des recettes et des dépenses par rapport au budget triennal (fonds affectés et non affectés) ;                      ii. des mouvements des réserves avec les écarts par rapport au budget triennal (fonds affectés et non affectés);                      iii. des recettes et des dépenses pour chaque Région de l'AMGE et des mouvements des réserves régionales.                      c. Le rapport annuel comprendra un descriptif sur le personnel, défini en équivalents temps plein, différencié selon que le financement est affecté ou non affecté.                      d. Ce rapport commencera pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.</p> <p>En plus des rapports annuels susmentionnés, le Conseil mondial fournira aux Organisations membres des rapports sommaires trimestriels (pour le trimestre clos le 31 décembre 2021 et ensuite) sur les recettes et les dépenses et les mouvements des réserves après la réunion du Conseil mondial pertinente.</p>	<p>Achevée</p>	<p>L'AMGE a également mis en place des sessions d'Actualités mondiales, qui offrent au Conseil mondial l'opportunité de rendre compte aux Membres, à travers un espace ouvert de questions-réponses. Le Rapport annuel et les Comptes sont soumis chaque année à la Charity Commission du Royaume-Uni avant le 31 octobre et sont disponibles sur le site web de l'AMGE.</p>
<p><b>Motion 21</b> Jeunesse, Paix et Sécurité</p>	<p>La Conférence mondiale</p> <p>a. Reconnaît que la consolidation de la paix est un processus permanent de création de sociétés inclusives au sein desquelles les filles et les jeunes femmes peuvent s'épanouir, ce qui exige une attention et des efforts constants en tant qu'état d'esprit dans l'ensemble de notre Mouvement, étant interconnecté avec de nombreux problèmes auxquels les filles et les jeunes femmes sont confrontées aujourd'hui.</p> <p>b. Recommande à l'AMGE de garder la consolidation de la paix à l'esprit lors de l'élaboration d'outils et de matériels éducatifs, que nous réalisons en coopération avec des organisations partenaires ou de manière indépendante, afin de favoriser la mise en œuvre des parties pertinentes du Programme des Nations unies relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité aux niveaux local et national.</p> <p>Encourage le Conseil mondial à déployer des efforts continus pour positionner l'AMGE en tant que partie prenante dans la construction de la paix, et à contribuer activement aux processus internationaux pertinents concernant les jeunes, la paix et la sécurité.</p>	<p>En cours</p>	<p>L'AMGE continue d'explorer les possibilités d'intégrer davantage la consolidation de la paix dans ses programmes et ses expériences internationales. Par exemple, le séminaire Juliette Low (SJL) en 2024 était consacré à la thématique de la consolidation de la paix. Le cadre actualisé de notre programme international de leadership et de participation des jeunes, <b>When Girls Lead</b>, met l'accent sur la promotion de la citoyenneté mondiale et le développement des compétences favorisant la paix, l'égalité et des sociétés inclusives.</p>

## Annexe 1 : Progrès réalisés au regard des Motions

37e Conférence Mondiale (2021)			
Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<p><b>Motion 22</b> Directives pour la communication, l'engagement et la consultation avec les Organisations membres de l'AMGE</p>	<p>La Conférence mondiale recommande que l'AMGE développe des directives pour la communication, l'engagement et la consultation avec les Organisations membres dans le processus décisionnel de l'AMGE, en tenant compte de la spécificité majeure de l'AMGE en tant qu'organisation dirigée par ses membres, de l'impact des décisions sur les OM, de la transparence, de la diversité au sein de l'AMGE, d'une communication efficace, du respect du retour d'information, et en faisant régulièrement le point avec les Organisations membres, selon un calendrier convenu et pratique.</p>	En cours	L'AMGE élabore actuellement une Stratégie de communication qui abordera ces questions.
<p><b>Motion 23</b> Veiller à ce que tous les postes vacants au Conseil mondial soient pourvus dans les cinq mois suivant leur vacance.</p>	<p>La Conférence mondiale décide que dans le cas d'une vacance au sein du Conseil mondial, l'AMGE doit déployer tous les efforts nécessaires pour pourvoir les postes vacants dans les cinq mois suivant l'annonce de la vacance.</p>	Achévé	À mettre en œuvre le cas échéant. Aucune membre du Conseil mondial n'a été remplacée au cours du triennat 2024-2026.
<p><b>Motion 24</b> Améliorer la participation des Organisations membres aux Conférences mondiales</p>	<p>La Conférence mondiale charge le comité mondial de mettre en place un groupe de travail avec pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>·Mener une étude sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>o les freins qui empêchent la participation en présence des organisations membres de l'AMGE aux conférences mondiales. Le groupe de travail pourra établir une liste de critères d'étude qui lui semblent pertinents. Cette liste devra au minimum et en particulier inclure les freins d'ordre financier, tout en incluant les autres freins connus ou inconnus à ce stade : politiques, ressources bénévoles limitées, etc ;</li> <li>o les difficultés pour les OMs à participer sous d'autres formats (numérique, hybride) que la participation physique de tous les membres de leur délégation à une conférence mondiale en présentiel ;</li> <li>o les freins à l'organisation des conférences mondiales sous d'autres formats que la réunion en présentiel de tous les membres des délégations;</li> <li>o les avantages que représentent les différents formats de conférence pour les Organisations Membres, pour l'AMGE et pour le mouvement mondial des guides et éclairceuses ;</li> </ul> </li> <li>·Enrichir notre réflexion des apprentissages et des expériences des OMs, des comités régionaux de l'AMGE, du comité mondial, et de toute personne extérieure à l'AMGE qui leur semblera utile d'interroger.</li> <li>·Élaborer des propositions concrètes pour dépasser les freins à la participation des OM aux conférences mondiales.</li> <li>·Présenter les conclusions de l'étude et les propositions pour garantir la participation effective des OMs aux conférences mondiales dans un rapport d'étude soumis aux organisations membres de l'AMGE au moins quatre mois avant la prochaine conférence mondiale</li> </ul>	Achévé	Le Comité de gouvernance a invité Antonia Yip, Hong Kong, à mener cette analyse. Celle-ci a contribué aux recommandations issues de la révision de la gouvernance ainsi qu'à l'évaluation des Conférences régionales.

37e Conférence Mondiale (2021)			
Numéro/titre de la Motion	Contenu de la Motion	Statut	Commentaires
<p><b>Motion 25</b> Événements virtuels pré-Conférence mondiale pour les organisations membres afin de faire connaissance avec les candidats au Conseil mondial</p>	<p>La Conférence mondiale encourage la tenue d'événements virtuels officiels organisés par l'AMGE avant la Conférence mondiale afin de faire connaissance avec les candidates à l'élection du Conseil mondial et de leur donner suffisamment de temps et d'espace pour se présenter.</p>	<p>Achévé</p>	<p>Le Comité des nominations organise une série de sessions « Rencontrez les candidates » avant la Conférence mondiale afin de permettre aux OM de mieux connaître les candidates au Conseil mondial et de poser des questions en amont de la Conférence mondiale. Mes Règles de procédure incluent désormais également un engagement de l'AMGE à organiser des événements virtuels avant chaque Conférence mondiale, afin de permettre aux Organisations membres de rencontrer les candidates et candidats au Conseil mondial et de leur offrir un espace pour se présenter.</p> <p>The Nominations Committee host a series of 'Meet the Candidate' sessions prior to World Conference to enable Member Organisations to get to know the World Board Candidates better and ask questions ahead of the World Conference. The Rules of Procedure also now include a commitment that WAGGGS will organise virtual events prior to each World Conference to enable Member Organisations to get to know the candidates to the World Board and to give them time and space to present themselves.</p>

### Aperçu

Cette Annexe du Rapport triennal est structurée en quatre sections :

- La première section fournit une **vue d'ensemble des revenus et des dépenses** sur 2024–2026, en mettant en évidence les tendances principales, facteurs d'évolution, principaux domaines d'investissement et l'alignement avec l'exécution de la Stratégie mondiale de l'AMGE 2024–2029.
- La deuxième section analyse la performance des revenus et des dépenses **par type de revenu et par fonction stratégique**.
- La troisième section présente une vue d'ensemble du dernier **projet d'investissement en capital** approuvé par le Conseil.
- La dernière section se concentre spécifiquement sur la **performance des Centres mondiaux**.

### Partie I : Vue d'ensemble des finances triennales et contexte stratégique (2024–2026)

(€'000)		2024			2025			2026		
		Réel (audité)	Stratégie mondiale 24- 26	Différence	Réel (non audité)	Stratégie mondiale 24- 26	Différence	Budget	Stratégie mondiale 24- 26	Différence
FONDS NON AFFECTÉS	Revenus non affectés	5.785	4.950	835	4.835	5.249	(414)	5.367	5.558	(191)
	Dépenses non affectées	(4.271)	(5.350)	1.079	(4.962)	(5.249)	287	(5.748)	(5.558)	(190)
	Gains / (Pertes) et Transferts	(28)	-	-	232	-	232	-	-	-
	Excédent / (Déficit)	1.486	(400)	1.914	104	-	105	(382)	-	(382)
FONDS AFFECTÉS ET DE DOTATION	Revenus affectés	3.815	3.040	775	3.970	3.325	645	4.281	3.650	631
	Dépenses affectées	(4.052)	(3.040)	(1.012)	(4.497)	(3.325)	(1.172)	(5.146)	3.650	(1.496)
	Gains / (Pertes) et Transferts	11	-	11	(41)	-	(41)	-	-	-
	Excédent / (Déficit)	(226)	-	(226)	(568)	-	(568)	(865)	-	(865)
TOTALE DE L'AMGE	Revenus totaux	9.600	7.990	1.610	8.805	8.574	231	9.647	9.208	439
	Dépenses totales	(8.323)	(8.390)	67	(9.459)	(8.574)	(885)	(10.894)	(9.208)	(1.686)
	Gains / (Pertes) et Transferts	(17)	-	(17)	190	-	190	-	-	-
	Superavit / (Déficit)	1.260	(400)	1.660	(464)	-	(463)	(1.247)	-	(1.247)



### Termes clés

- **Les fonds non affectés** soutiennent les activités générales de l'organisation. Ils comprennent les revenus provenant de donateurs sans affectation spécifique, ainsi que les dépenses liées aux activités stratégiques décidées par l'équipe de direction. Leur solde peut augmenter ou diminuer d'une année à l'autre, selon que les revenus sont supérieurs ou inférieurs aux dépenses sur la période, ce qui constitue un aspect normal de la gestion des ressources dans le temps.
- **Les fonds affectés** concernent les revenus et les dépenses liés à des projets ou des objectifs spécifiques définis par les donateurs. Il est normal que ces fonds présentent un excédent ou un déficit sur une année donnée, car les revenus peuvent être reçus à un moment différent de celui où ils sont dépensés. Sur la durée du projet, cependant, tous les fonds reçus sont soit utilisés conformément à leur objet, soit restitués au donateur, de sorte que le solde global ne devrait pas rester excédentaire ou déficitaire.
- **Les fonds de dotation** représentent des fonds dont le capital initial est maintenu, et dont seuls les revenus générés sont utilisés. Ces revenus sont ensuite dépensés conformément aux souhaits du donateur, pour soutenir des activités convenues dans le temps.

## Fonds non affectés — Reprise, renforcement des capacités et croissance

### 2024(audités) — Poursuite de la reprise et excédent

- L'année 2024 a été marquée par une forte croissance financière, une efficacité opérationnelle et une expansion des programmes.
- Les activités principales sont restées excédentaires, générant un excédent net non affecté de 1,5 million GBP. Les comptes audités publiés font état d'un excédent de 681 K GBP. Celui-ci a été porté à 1,5 M GBP à la suite d'un ajustement d'audit visant à reconnaître le legs généreux de 1,1 M USD (805 K GBP) de Mme Marcy Keeler en 2024.
- Par rapport à la Stratégie mondiale de l'AMGE 2024-2026, qui prévoyait un déficit non affecté de 400 K GBP pour 2024, le résultat réel est un excédent de 1,5 M GBP — soit un écart positif de 1,9 M GBP. Cet écart favorable s'explique principalement par ce legs exceptionnel, qui a considérablement augmenté les revenus non affectés, bien au-delà du prévisionnel. Les dépenses ont également été inférieures de 1,1 M GBP au prévisionnel. Cela inclut 400 K GBP de dépenses budgétées qui n'ont finalement pas été nécessaires — dont 200 K GBP de réserves non affectées destinées à soutenir la réouverture de Nuestra Cabaña, et 200 K GBP supplémentaires de fonds de contingence pour la période de transition. Par ailleurs, des économies supplémentaires ont été réalisées grâce à une amélioration des performances et à des gains d'efficacité dans les activités de collecte de fonds, de gouvernance et d'activités avec les Organisations membres.

### 2025 (non audité) — Renforcement des capacités et forte performance d'investissement

En 2025, la situation financière reflète l'investissement stratégique dans les capacités organisationnelles, ainsi qu'une baisse des revenus non affectés.

- Par rapport à 2024, les revenus non affectés ont fortement diminué, principalement en raison du legs exceptionnel reconnu cette année-là, mais les revenus sous-jacents de 2025 sont restés globalement stables bien qu'à un niveau inférieur. Cette situation s'explique en partie par une diminution des recettes provenant des dons individuels, des legs et des trusts et fondations.
- Comparé à la Stratégie mondiale 2024-2029, qui prévoyait que les comptes s'équilibreraient pour 2025, le résultat net non affecté réel avant gains et pertes s'élève à un déficit de 127 K GBP. Cela s'explique par des dépenses approuvées par le Conseil visant à renforcer les capacités en matière de Gouvernance, d'Accompagnement régional et des membres, et de Finances. Après prise en compte de gains et pertes de 232 K GBP, cela se traduit par un **excédent net de 104 K GBP**.

### 2026 (budget) – Année de grands événements et croissance des activités

L'année 2026 est marquée par un niveau d'activité élevé, lié aux cycles de l'AMGE ainsi qu'à des facteurs ponctuels.

- Les revenus et les dépenses augmenteront significativement par rapport aux années précédentes en raison de la Conférence mondiale, organisée tous les trois ans, ce qui accroît temporairement l'ampleur des opérations.
- Les fonds non affectés devraient présenter un déficit de 382 K GBP. Alors qu'un équilibre était initialement prévu, conformément à la Stratégie mondiale 2024–2029, le Conseil a approuvé des investissements stratégiques supplémentaires visant à renforcer les capacités opérationnelles futures, notamment :
  - 150 K GBP pour le développement d'un nouveau système de gestion de la relation clients (GRC) et l'investissement dans le suivi, l'évaluation et l'apprentissage
  - 22 K GBP pour l'extension des services dédiés à l'Accompagnement régional et des membres
  - 142 K GBP liés au réinvestissement des frais généraux récupérés du legs dans des infrastructures organisationnelles essentielles, notamment la mise en œuvre de la GRC, le renforcement du suivi et de l'évaluation, ainsi que des réparations essentielles et des fonctions administratives, afin d'assurer un impact plus durable aux activités de l'organisation.
  - 100 K GBP du legs de 2024 destinés à des initiatives stratégiques pour que le legs contribue à l'impact sur le long-term et la résilience organisationnelle.

### Fonds affectés et fonds de dotation – Effets de décalage temporel

Les **fonds affectés** présentent des déficits planifiés sur la période. Ceux-ci ne traduisent pas un dépassement des dépenses, mais principalement des effets de calendrier liés au fait que de nombreuses subventions financent des programmes pluriannuels ; que les revenus sont souvent comptabilisés plus tôt ; et que les dépenses interviennent ultérieurement.

La Stratégie mondiale 2024–2029 prévoyait initialement un équilibre annuel.

Cependant, cette position a été réévaluée, le calendrier des revenus et des dépenses affectés n'étant pas toujours aligné. À mesure que les programmes avancent et que les financements sont utilisés sur plusieurs années, des déficits planifiés peuvent apparaître certaines années, même si l'équilibre global du financement du projet est respecté sur l'ensemble de son cycle de vie.

Les **fonds de dotation** restent globalement stables entre 2024 et 2025. En 2026, les dépenses devraient augmenter à la suite de la décision approuvée par le Conseil d'élargir l'utilisation du fonds Cheryl Watkins pour soutenir l'accès à Notre Chalet, ce qui entraînera une augmentation des dépenses.

### Partie II : Analyse des revenus et des dépenses

#### Revenus globaux de l'AMGE (affectés et non affectés)

#### Moteurs stratégiques des revenus

Les principales évolutions qui ont façonné la situation financière 2024-2026 comprennent :

- Un engagement philanthropique fort à travers des communautés de donateurs structurées
- Un transfert de legs majeur renforçant les réserves
- Une croissance des revenus liés aux événements et à la participation aux programmes
- Des revenus de cotisations stables
- Une confiance continue de nos partenaires de programmes
- Des revenus d'investissement soutenant la durabilité à long terme
- La mise en œuvre d'une nouvelle Stratégie de collecte de fonds (2026-2029) visant à diversifier les sources, renforcer les partenariats, accroître l'engagement des donateurs et la résilience

Revenu (000 £)	2024 Réal (audité)	2025 Réal (non audité)	2026 Budgété
Revenus de subvention	3,421	3,123	3,570
Revenu opérationnel du Centre mondial	2,204	2,496	2,544
Cotisations	1,590	1,612	1,629
Dons - Particuliers (y compris OB-PS)	591	745	793
Legs et donations	905	30	30
Revenus liés aux événements et aux programmes	142	329	509
Revenus des ventes	356	81	122
Revenus d'intérêts et de placements	160	175	176
Journée mondiale de la pensée	72	54	110
Contribution européenne	160	159	165
<b>REVENU TOTAL</b>	<b>9,600</b>	<b>8,805</b>	<b>9,647</b>

Le revenu total a diminué entre 2024 et 2025, principalement en raison de la reconnaissance d'un legs exceptionnel en 2024. Les revenus devraient ensuite augmenter à nouveau en 2026, passant de **8,8 M GBP** en 2025 à un montant estimé de **9,7 M GBP**.

Sur l'ensemble du triennat, les revenus restent globalement stables, avec une croissance sous-jacente portée par les événements et les revenus de programmes liés à la Conférence mondiale triennale, ainsi que par un soutien philanthropique soutenu. Comme la Conférence n'a lieu que tous les trois ans, cette augmentation des revenus liés aux événements est temporaire et ne devrait pas se reproduire au cours des deux années suivantes.

#### Revenus provenant de subventions

Les financements sous forme de subventions demeurent l'une des principales sources de revenus de l'organisation, soutenant les programmes mondiaux majeurs. Après une baisse temporaire en 2025, liée au calendrier et à l'achèvement de plusieurs contributions de fiducies et fondations en 2024, les revenus provenant des subventions devraient se redresser en 2026, reflétant des partenariats durables avec des gouvernements, des fondations, des organisations multilatérales et des partenaires du secteur privé.

Des donateurs de long terme tels que NOREC (soutenant les Echanges jeunesse Sud-Sud), la fondation AKO (finançant Toutes engagées pour la planète), Dove (soutenant Libre d'être moi) et la Commission européenne (soutenant la Mobilisation mondiale de la jeunesse) continuent d'apporter des contributions importantes. D'autres partenariats, notamment avec Gen Digital pour les initiatives de sécurité numérique et avec l'UNICEF pour les programmes liés au climat, devraient également soutenir les programmes de l'AMGE. Ces partenariats témoignent d'une forte confiance dans la capacité de l'organisation à mettre en œuvre des programmes à grande échelle et sur des priorités mondiales clés.

En 2026, l'AMGE explorera différentes options pour diversifier et développer ses sources de revenus. La nouvelle Stratégie de collecte de fonds adoptée en décembre 2025 définit les donateurs cibles, les différentes approches et des objectifs financiers clairs.

#### Revenus opérationnels des Centres mondiaux

Les Centres mondiaux continuent de générer des revenus opérationnels stables, passant de 2,2 M GBP en 2024 à un montant estimé de 2,54 M GBP en 2026. Cette croissance reflète une participation constante, l'activité des visiteurs et la prestation des programmes à travers le réseau mondial des Centres.

#### Cotisations des membres

L'AMGE a mené un examen approfondi de son modèle mondial de cotisations en 2024, qui a abouti à une Assemblée générale extraordinaire (AGE) le 14 septembre 2024. Cet examen, déclenché par la Motion 12 de la Conférence mondiale 2023, a conduit à des ajustements de la méthode de calcul du « taux par membre », entrés en vigueur le 1er janvier 2025.

Depuis lors, les cotisations sont restées stables et prévisibles sur l'ensemble du triennat, passant légèrement de 1,59 M GBP en 2024 à un montant estimé de 1,63 M GBP en 2026.

Comme cela avait été annoncé lors de l'AGE, le Conseil mondial fera le point sur la mise en œuvre initiale lors de la 39e Conférence mondiale en 2026.

Dans l'ensemble, le respect de la nouvelle Politique de cotisation est satisfaisant, à une exception notable : le respect des délais de paiement. Toutes les cotisations sont dues au 31 janvier de chaque année (sauf accord spécifique), pourtant seulement 24 % et 11 % des cotisations ont été reçues à cette date respectivement en 2025 et 2026.

Actuellement, quatre Organisations membres disposent d'un plan de remboursement actif, et toutes respectent leurs engagements.

En 2025 (première année du nouveau modèle), quatre OM ont bénéficié du Fonds de soutien aux cotisations et deux autres du Fonds d'assistance aux cotisations et du Fonds de solidarité de la World Foundation. Une Organisation membre, a bénéficié d'une réduction de ses frais de cotisation pour 2026, accordée par le Conseil mondial en raison de circonstances exceptionnelles.

Dans l'ensemble, le Conseil mondial considère que le nouveau modèle de cotisation assure la durabilité financière de l'AMGE tout en restant gérable pour les Organisations membres.

#### **Dons de particuliers et philanthropie (y compris l'OB-PS)**

Les revenus issus des dons individuels ont progressé régulièrement au cours du triennat, passant de 591 K GBP en 2024 à un montant estimé de 793 K GBP en 2026, soit une augmentation globale de 34 %.

Les dons devraient augmenter avec la 39e Conférence mondiale triennale au Cambodge et à l'approche des célébrations des Cent ans de l'AMGE en 2028, ce qui devrait susciter plus d'engouement et contribuer à renouer avec d'anciens membres et soutiens grâce à des actions ciblées de communication.

Les dons des membres de la Société Olave Baden-Powell (OB-PS) continuent d'apporter une contribution significative aux revenus philanthropiques sur l'ensemble du triennat. Le soutien annuel est resté fort, avec environ 1 M GBP collectés chaque année lorsque l'on combine les dons directs et les événements de collecte de fonds. Cela comprend des revenus importants générés par des événements internationaux destinés aux soutiens, ainsi que des dons sollicités auprès de partenaires et de fondations. Dans l'ensemble, les contributions de l'OB-PS constituent une source de financement constante et substantielle pour les programmes, le développement du leadership et les opportunités mondiales destinées aux filles et aux jeunes femmes.

Au-delà de la valeur financière, l'OB-PS joue un rôle important dans le renforcement de l'engagement des donateurs à long terme et dans la construction d'un Mouvement philanthropique mondial. Leur générosité continue reflète un engagement profond envers la mission du Mouvement et fournit des financements souples qui aident l'organisation à répondre à ses priorités et à étendre son impact dans le monde entier.

Le soutien des groupes d'Amis et de la World Foundation for Girl Guides and Girl Scouts Inc. continue de jouer un rôle important dans le financement de l'action mondiale, en apportant un soutien essentiel à de nombreux projets et aux Centres mondiaux ainsi qu'à d'autres priorités stratégiques de l'AMGE.

#### **Legs et donations testamentaires**

Un legs important de 1,1 million USD (804 K GBP) a eu un effet positif significatif sur les revenus en 2024. Ce don exceptionnel représente l'une des contributions testamentaires uniques les plus importantes de ces dernières années.

Alors qu'il était initialement prévu que ce legs soit comptabilisé lorsque les fonds seraient reçus en 2026 via la World Foundation for Girl Guides and Girl Scouts Inc., les auditeurs ont recommandé de le comptabiliser dans les états financiers audités de 2024, reflétant ainsi le droit de l'organisation à ce revenu au cours de l'exercice financier approprié.

Les revenus issus des legs peuvent varier d'une année à l'autre, mais des dons transformateurs comme celui-ci renforcent la viabilité financière à long terme et contribuent à constituer des réserves qui soutiennent les futurs programmes et priorités stratégiques. Cette contribution reflète également l'engagement durable de nos soutiens qui choisissent d'investir dans les générations futures de filles et de jeunes femmes.

#### Revenus issus des événements et des programmes

Les revenus issus des événements et de la participation aux programmes ont augmenté rapidement au cours du triennat, passant de 142 k GBP en 2024 à un montant estimé de 509 k GBP en 2026, soit une croissance de 258 pour cent. Cette croissance reflète un fort engagement dans les événements mondiaux, les rassemblements et la participation aux programmes.

Bien que la tendance observée sur l'ensemble du triennat reflète le cycle des conférences régionales et mondiales, les événements liés à la collecte de fonds et les rassemblements de donateurs ont également apporté une contribution importante, notamment à travers de grands rassemblements philanthropiques organisés avec des réseaux partenaires.

#### Revenus d'investissements et intérêts

Les revenus provenant de placements financiers soutiennent la résilience financière à long terme et devraient progresser modestement au cours du triennat, passant de 160 K GBP en 2024 à 176 K GBP en 2026. Les revenus proviennent de deux portefeuilles gérés : un portefeuille principal d'investissement axé sur les rendements réguliers et la croissance des réserves, et le fonds Cheryl Watkins, conçu pour faire croître le capital tout en générant un revenu durable destiné à financer des investissements dans Notre Chalet. Les fluctuations d'une année à l'autre reflètent les conditions du marché.

En 2026, la mise en place de notre nouvelle Politique d'investissement nous permettra d'investir dans un portefeuille à risque modéré, qui devrait générer des revenus supplémentaires.

#### Autres sources de revenus

Les revenus de la Journée mondiale de la Pensée et les ventes de produits dérivés devraient tous deux enregistrer une croissance modeste au cours du triennat, soutenant les relations avec le public, la collecte de fonds et les initiatives liées au centenaire.

La contribution Europe, établie par les OM pour soutenir le Plan d'action triennal et contribuer à une Région forte et dynamique, a été révisée et mise à jour en 2025. Ce financement est affecté à la Région Europe, mais figure dans nos comptes consolidés.

### Dépenses globales de l'AMGE (affectées et non affectées)

Sur les trois années, la croissance des dépenses reflète à la fois l'extension de l'ampleur des programmes et l'investissement stratégique dans la gouvernance, les systèmes opérationnels et le développement du leadership. Les services aux membres et la mise en œuvre des programmes restent les principaux postes de dépenses, tandis que les coûts de soutien et de collecte de fonds demeurent proportionnés à la taille et à la complexité de l'organisation, garantissant des opérations mondiales efficaces et une mise en œuvre de programmes de grande qualité.

Dépenses (000 £)	2024 Réal (audité)	2025 Réal (non audité)	2026 Budget
<b>Prestation et services aux membres</b>			
Programmes	3,265	3,723	4,211
Centres mondiaux	2,160	2,608	2,745
Accompagnement régional et aux membres	683	872	877
Apprentissage et développement du leadership	278	283	381
<b>Stratégie et gestion relationnelle</b>			
Gouvernance	263	287	558
<b>Services généraux</b>			
Fonctions administratives	819	812	1,076
Coût de collecte de fonds	855	874	1,046
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>8,323</b>	<b>9,459</b>	<b>10,894</b>

Total expenditure has grown steadily over the triennium, from £8.32m in 2024 to an expected £10.89m in 2026, reflecting both expanded programme delivery and strategic investments in organisational capacity.

Expenditure also varies across the three years in line with the delivery cycle. Governance costs are higher in 2026 due to the World Conference, which is a one-off event held once every three years and therefore creates a temporary increase in costs in that year only.

### Services aux membres et prestation

Les dépenses de programmes sont passées de 3,27 M GBP en 2024 à un montant estimé de 4,21 M GBP en 2026, soutenant la mise en œuvre d'initiatives de partenariats mondiaux, y compris la Mobilisation mondiale de la jeunesse, qui fournit des microfinancements au niveau local au sein des OM, et le Mouvement YESS Girl, qui offre des opportunités d'échanges internationaux aux jeunes femmes. Un large éventail de programmes mondiaux à insigne et d'opportunités de plaidoyer continue d'être également proposé.

Les dépenses des **Centres mondiaux** sont passées de 2,16 M GBP à un montant estimé de 2,75 M GBP, couvrant les opérations avec un focus particulier sur la maximisation des revenus au Centre Olave, qui comprend le Bureau mondial et Pax Lodge.

L'Accompagnement régional et des membres est passé de 683 K GBP à un montant estimé de 877 K GBP, finançant la gestion relationnelle et les prestations régionales, dont les ateliers de renforcement des compétences et d'autres formes d'assistance directe aux Organisations membres nouvelles et potentielles.

L'**apprentissage et le développement du leadership** sont passés de 278 K GBP à un montant estimé de 381 K GBP, soutenant le développement et le déploiement du cadre Grandir et Apprendre pour les programmes jeunesse ainsi que pour la formation des adultes, le Programme international de leadership des jeunes, les kits d'activités de la Journée mondiale de la Pensée, ainsi que les activités bénévoles mondiales.

#### Stratégie et gestion relationnelle

Les dépenses de **gouvernance** sont passées de 263 K GBP à un montant estimé de 558 K GBP sur l'ensemble du triennat, reflétant les préparatifs de la 39e Conférence mondiale et la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen du dispositif de gouvernance.

#### Services généraux

Les coûts des **fonctions administratives** sont passés de 819 K GBP en 2024 à un montant estimé de 1,1 M GBP en 2026, couvrant les ressources humaines, l'informatique, les finances et la gestion générale. Ces coûts reflètent des investissements stratégiques, notamment dans une infrastructure de Suivi, Évaluation et Apprentissage à l'échelle de l'organisation, le déploiement d'un système de gestion de la relation client, l'investissement dans l'écosystème numérique et des initiatives de renforcement des capacités organisationnelles.

Les fonctions administratives devraient représenter environ **10 % des dépenses totales en 2026**, conformément aux bonnes pratiques pour une organisation mondiale à but non lucratif de cette taille. La croissance observée sur le triennat reflète un investissement délibéré visant à garantir une infrastructure opérationnelle solide au service des programmes, de la gouvernance et des opérations mondiales.

Les dépenses attribuées à la **collecte de fonds** ont fluctué, passant de 855 K GBP en 2024 à un montant estimé de 1 M GBP en 2026, soutenant l'OB-PS et les partenariats stratégiques, les dossiers d'assistance aux programmes et la mise en œuvre de la Stratégie de collecte de fonds 2026-2029. Les coûts de collecte de fonds devraient représenter environ **10 % des dépenses totales en 2026**, conformément aux normes généralement observées pour des organisations caritatives internationales bien gérées.

#### Partie III – Investissement en capital

En mars 2026, le Conseil mondial a approuvé un programme d'investissement en capital (2026-2035) visant à réparer, moderniser et pérenniser les biens immobiliers mondiaux de l'AMGE, y compris les Centres mondiaux et le siège de Londres. Le programme répond à un retard important au niveau de la maintenance des locaux et vise à garantir que tous les sites restent sûrs, conformes et financièrement durables, tout en boostant la génération de revenus, en particulier grâce à une augmentation de la capacité d'hébergement à Londres. Le financement proviendra d'un mélange de collecte de fonds, d'excédents d'exploitation et d'un recours limité aux réserves, en évoluant d'une approche réactive pour des réparations au cas par cas vers une gestion planifiée et à long terme des actifs.

En 2026, l'accent est mis sur la réalisation des travaux critiques les plus urgents, pour un montant total d'environ 966 K GBP. Le principal projet est la Phase 1 du réaménagement du Centre Olave à Londres, qui comprend la modernisation du Bureau mondial pour l'accueil des bénévoles, ainsi que l'extension de la capacité d'hébergement à Pax Lodge. Cet investissement vise non seulement à répondre aux exigences de conformité et aux besoins opérationnels, mais aussi à augmenter la capacité et à générer des revenus supplémentaires d'un montant estimé de 100 K GBP par an. Parallèlement, la planification de la Phase 2 est engagée, celle-ci visant à moderniser ultérieurement les espaces d'hébergement et les espaces communs.

Également en 2026, des améliorations essentielles en matière de sécurité seront réalisées à Notre Chalet, notamment la mise à niveau de la voie d'accès afin de garantir l'accès des véhicules d'urgence, répondant ainsi à un risque de sécurité important.

En parallèle, l'AMGE lancera des activités préparatoires pour le programme général d'investissement en capital, notamment le lancement de la campagne de collecte de fonds, le recrutement de postes dédiés à la collecte de fonds et au marketing, ainsi que l'avancement des études de faisabilité, des aspects juridiques et des travaux de planification pour les projets futurs potentiels.

Une part importante des coûts de projet sera traitée comme un investissement en capital ou un ajout d'actifs, plutôt que comme une dépense immédiate. Les coûts associés qui relèvent des dépenses d'exploitation (tels que les coûts de personnel ou les amortissements) seront comptabilisés dans le temps. Une analyse détaillée est actuellement en cours afin d'évaluer l'impact de cet investissement en capital sur le bilan, les réserves ainsi que sur le compte de résultat. Par conséquent, les chiffres réels et budgétés présentés dans ce rapport n'intègrent pas encore l'investissement relatif aux Centres mondiaux. Une mise à jour sera fournie lors de la Conférence en juin.

L'AMGE veillera à ce que ses réserves non affectées soient maintenues à un niveau égal ou supérieur au seuil défini dans la Politique de réserves (3,2 M GBP en 2026), pendant toute la durée du programme d'investissement en capital.

### Partie IV : Réserves par affectation

Position générale des réserves	2024	2025	2026
(£'000)	Réel	Réel	Budget
Réserves a l'ouverture	11.328	12.588	12.125
<b>Excédent net / (Déficit)</b>	1.260	(464)	(1.247)
<b>Réserves totales de clôture</b>	<b>12.588</b>	<b>12.124</b>	<b>10.878</b>
<b>Réserves per affectation à la clôture</b>			
Réserves non affectées	4.616	4.721	4.340
Réserves de dotation	1.100	1.108	1.032
Réserves affectées	6.872	6.296	5.507
<b>Réserves totales à la clôture</b>	<b>12.588</b>	<b>12.125</b>	<b>10.878</b>



#### Termes clés

**Excédent / déficit net :** Il s'agit de la différence entre les recettes (revenus) et les dépenses au cours de l'année. Un excédent signifie que les recettes sont supérieures aux dépenses, tandis qu'un déficit signifie que les dépenses sont supérieures aux recettes. Cela permet d'expliquer si des fonds sont accumulés ou utilisés.

**Réserves non affectées :** Fonds détenus par l'organisation (hors immobilisations, par exemple un bâtiment) qui peuvent être utilisés librement pour soutenir ses objectifs. Une organisation conserve des réserves afin de pouvoir poursuivre ses activités en cas d'événement imprévu (par exemple une forte baisse des revenus).

**Réserves de dotation :** Fonds investis dans un portefeuille destiné à préserver le capital initial, tout en utilisant les revenus générés pour des activités d'intérêt général. L'AMGE dispose d'un fonds de dotation spécifique, le fonds Cheryl Watkins, dont l'usage est limité à Notre Chalet.

**Réserves affectées :** Fonds qui doivent être utilisés pour un objectif spécifique défini par le donateur ou le bailleur. Ils ne peuvent être utilisés que pour les activités ou projets pour lesquels ils ont été attribués, garantissant ainsi que les fonds sont utilisés comme prévus.

### Annexe 2 : Performance financière 2024 - 2026

#### Réserves non affectées

Les réserves non affectées en clôture partent d'un niveau solide de 4,6 M GBP en 2024, reflétant l'impact du legs exceptionnel, et s'établissent à 4,4 M GBP en 2026. Elles restent donc largement supérieures au niveau minimum requis, démontrant une situation financière robuste et une capacité à investir davantage dans la réalisation de la mission.

Le niveau des réserves sera impacté par le programme d'investissement en capital, des projections détaillées étant actuellement en cours. Le Conseil mondial veillera à ce que les investissements futurs ne fassent pas passer les réserves non affectées en dessous du seuil minimum (3,2 M GBP).

#### Réserves de dotation

Le niveau des réserves reste globalement stable sur la période, avec une légère diminution en 2026 à la suite de la décision d'élargir l'utilisation du [Fonds Cheryl Watkins](#), qui ne couvre plus uniquement l'hébergement mais également les frais de transport et de subsistance, afin de faciliter l'accès aux opportunités offertes par Our Chalet.

#### Réserves affectées

Les réserves affectées diminuent progressivement sur la période, en cohérence avec les déficits planifiés à mesure que les activités de programme sont mises en œuvre.

Le niveau des réserves sera impacté par le programme d'investissement en capital, des projections détaillées étant actuellement en cours. Une mise à jour complémentaire sera présentée lors de la Conférence en juin 2026.

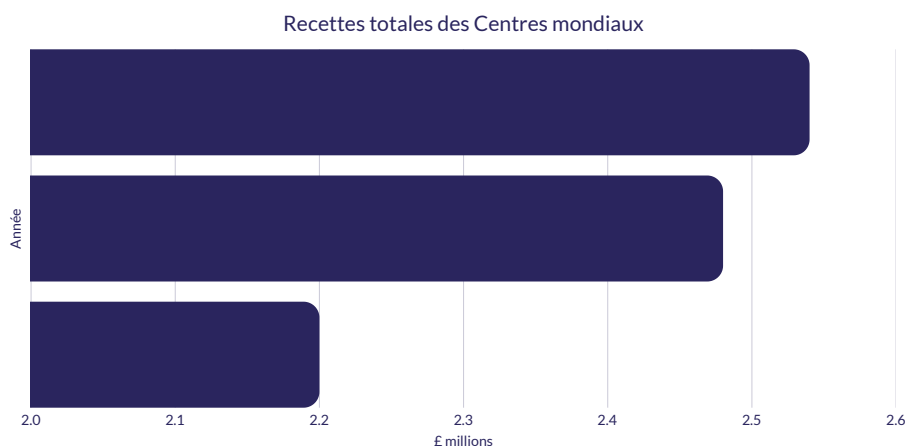
## Partie IV : Réserves par affectation

Bien que l'activité financière des Centres mondiaux soit intégrée dans les résultats globaux de l'AMGE, leur taille et leurs caractéristiques opérationnelles justifient une analyse distincte. Cette section présente donc une analyse de la performance financière des Centres mondiaux, en mettant en évidence leurs revenus, leurs dépenses et leur situation financière nette, ainsi que des indicateurs clés de leur portée opérationnelle et de leur impact.

## Annexe 2 : Performance financière 2024 - 2026

### Situation globale

Les Centres mondiaux continuent de générer des revenus opérationnels stables, passant de 2,2 M GBP en 2024 à un montant estimé de 2,54 M GBP en 2026. Cette évolution reflète un niveau de participation constant, l'engouement des visiteurs et la prestation des programmes à travers le réseau mondial des Centres.



Sur l'ensemble du triennat, les Centres mondiaux maintiennent collectivement une **situation financière positive par rapport aux fonds non affectés**, atteignant l'objectif d'équilibre des coûts opérationnels. Bien que les performances varient d'un Centre à l'autre, le réseau dans son ensemble reste financièrement durable.

Fonds non affectés			
Centres mondiaux (000 £)	2024 Réal (audité)	2025 Réal (non audité)	2026 Budget
Pax Lodge	13	90	31
Kusafiri	(5)	(16)	0
Notre Chalet	(37)	(27)	2
Sangam	22	48	8
Nuestra Cabaña	108	(38)	0
Résultat net non affecté*	101	57	41

La rentabilité varie selon les Centres. **Sur la période de trois ans, Pax Lodge et Sangam présentent un excédent non affecté chaque année**, tandis que les autres Centres fonctionnent plus proches de l'équilibre ou avec de légers déficits, selon les cycles de programmes et le nombre de visiteurs.

Sur la période 2024-2026, les opérations non affectées restent globalement excédentaires, bien qu'une légère tendance à la baisse de la rentabilité non affectée soit observée, les Centres devant concilier la mise en œuvre de leur mission avec l'augmentation des coûts d'exploitation. Malgré cela, le **budget 2026 prévoit que tous les Centres atteignent soit l'équilibre, soit un léger excédent sur leurs activités non affectées**, maintenant ainsi l'objectif global d'équilibre.

Chaque Centre mondial dispose également de **financements affectés**, principalement issus de dons des groupes d'Amis actifs et de donateurs à travers le monde.

## Annexe 2 : Performance financière 2024 - 2026

Fonds affectés			
Centres mondiaux (€'000)	2024 Réal (audité)	2025 Réal (audité)	2026 Budgété
Pax Lodge	(17)	(109)	(16)
Kusafiri	(19)	(17)	24
Notre Chalet	(23)	12	(95)
Sangam	1	0	0
Nuestra Cabaña	0	6	(156)
Résultat net affecté*	(57)	(108)	(242)

Bien que le graphique montre plusieurs déficits sur les fonds affectés, ceux-ci reflètent principalement des **décalages temporels plutôt qu'un excès dans les dépenses**. Les Centres mondiaux n'utilisent pas de fonds affectés qui n'ont pas déjà été sécurisés. Dans de nombreux cas, les dons sont reçus sur une année mais utilisés sur plusieurs années suivantes, ce qui fait apparaître les revenus plus tôt que les dépenses associées.

Dans l'ensemble, les Centres mondiaux restent dans une **situation solide en matière de financement des fonds affectés**, soutenus par des contributions régulières des groupes d'Amis via la World Foundation ainsi que d'autres donateurs internationaux. Des financements supplémentaires ont également été obtenus auprès de Johnson & Johnson au cours des deux dernières années. Le travail se poursuit avec l'équipe de collecte de fonds afin d'intégrer les activités des Centres mondiaux dans des opportunités de subventions plus larges, et plusieurs **fonds de dotation de longue date offrent une source stable et continue de revenus** pour soutenir leurs activités.

Des informations complémentaires sur le rôle, l'impact et la valeur stratégique des Centres mondiaux figurent dans l'[Évaluation des Centres mondiaux](#) réalisée en 2024.



**WORLD ASSOCIATION  
OF GIRL GUIDES  
AND GIRL SCOUTS**